ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION BENI MELLAL KHENIFRA
PROVINCE DE BENI MELLAL
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION BUDGET ET MARCHES
SERVICE DES MARCHES



ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵣⵍⴼⵜ
ⴰⵣⵣⴰⵢ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵍⵃⵓⵔ ⵎⵉⵏⵉ ⵅⵏⵉⴼⵔⴰ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵍⵃⵓⵔ ⵎⵉⵏⵉ

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDES N°10/INDH/2026

Le Wali de la région Béni Mellal-Khénifra et gouverneur de la province de Béni-Mellal procède à l'achat sur bon de commandes des prestations objet du présent avis,en application des dispositions del'article91du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

OBJET : ADAPTATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION DES PISTES MENANT VERS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :

- PISTE MENANT VERS L'ECOLE L'UNITE PRESCOLAIRE TAADLOUNT SUR UN LINEAIRE DE 773 ml C.T AGHBALA, PROVINCE BENI MELLAL.
- PISTE MENANT VERS L'ECOLE COMMUNAUTAIRE TAADLOUNT SUR UN LINEAIRE DE 242 ml C.T AGHBALA PROVINCE BENI MELLAL.
- PISTE MENANT VERS L'ECOLE COMMUNAUTAIRE BEN CHARRO SUR UN LINEAIRE DE 761 ml C.T NAOUR PROVINCE BENI MELLAL.
- PISTE MENANT VERS LES CLASSES TALGOUT SUR UN LINEAIRE DE 155 ml C.T NAOUR PROVINCE BENI MELLAL.

Consistance de la prestation :

N° PRIX	DESIGNATIONS	CARACTERISTIQUES	UNITE	QUANTITE
1	Travaux topographiques	Pour le tracé : - Les plans topographiques (plan coté) d'ensemble de 1/1000 Pour les ouvrages d'art et aménagements ponctuels : - Plan topographique ordinaire de détail à l'échelle de 1/100. Pour les ouvrages d'assainissements : - Ouvrages buses, profil en long de l'axe des écoulements transversaux à l'échelle de 1/100. - Dalot : Plans topographiques de détails à l'échelle de 1/100. Pour les murs de soutènement : - Plan topographique de détails à l'échelle de 1/50. - Le tracé en plan sera reproduit à l'échelle de 1/1000. - Le profil en long à l'échelle de 1/1000 en distance et de 1/100 en hauteur. - Les profils en travers à l'échelle de 1/100. Pour l'étude des ouvrages d'art, il sera procédé à des levés topographiques pour les portées supérieures à 5m, ou pour les radiers submersibles. L'échelle de ces plans sera comprise entre 1/100 et 1/5000, selon l'étendue du site. Dans le cas des terrassements importants, il sera	Km	1.94

		procédé au levé topographique à l'échelle de 1/1000 La superficie à lever sera soumise à l'agrément de **l'Administration**. Les travaux topographiques devront être réalisés selon les conditions techniques prévues par les textes en vigueur et selon les normes et d'une manière générale les levés seront rattachés. Les modalités d'exécution des études topographiques se présentent comme suit : En planimétrie, à la triangulation existante ou à défaut aux bornes des propriétés immatriculées ou exceptionnellement à des repères de coordonnées locales dûment matérialisées sur le terrain par le géomètre. Après avoir réalisé les travaux topographiques nécessaires, le bureau d'étude est tenu d'arrêter ce qui suit : - Calage définitif de la ligne rouge - Une estimation sommaire du coût de réalisation du projet.		
2	Adaptation et validation du Projet d'exécution	- *Pièces écrites :* Un rapport traitant des aspects suivants : -Note de présentation. -Notes de calcul détaillé de la variante retenue -Etablissement des avants métrés détaillés -Estimation détaillée des coûts des travaux -Descriptif technique des travaux à réaliser - *Pièces dessinées :* -Plans de situation à l'échelle 1/5000 ou 1/2000 -Tracé en plan à l'échelle 1/500 -Profil en travers type à l'échelle 1/100 -Profil en long à l'échelle 1/1000 et 1/100 -Profils en travers à l'échelle 1/100 ou 1/200 tous les 25 à 50 m -Plans des ouvrages types - Plan type des ouvrages d'art (buse, radier, dalot, radier etc.….) -Calage des ouvrages d'art (BusesØ600 Ø800 Ø1000, dalots et radiers etc...) - Prévoir la signalisation horizontale et verticale dans les plans des tracés Les pièces sont dessinées aux échelles convenables. Les pièces à fournir **02 exemplaires/piste** **Suivi et coordination des travaux :** **Le B.E.T assurera :** • Suivi et contrôle de l'exécution des travaux de construction de pistes, de revêtement en bicouche, accotements, d'espace vert et d'assainissement jusqu'à la déclaration des réceptions provisoire et définitive. • Réception de l'implantation topographique du projet • L'organisation et tenue des réunions de chantier, la rédaction et l'envoi des comptes	Km	**1,94**

		rendus de ces réunions à tous les intervenants. Avec information systématique du Maître d'Ouvrage sur l'état d'avancement des travaux. • La conformité de l'exécution des travaux aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité, de quantité de délai et de coût. Il participera à la réception et à l'implantation des ouvrages exécutés et des fonds de fouilles. • La conformité du ferraillage et délivrance du bon à couler des principales structures en béton. • Le BET s'engage par conséquent à être présent à toutes les réunions de chantier et à toutes les étapes décisives du projet ou à se faire correctement représenter en cas d'empêchement. • L'établissement en liaison avec les différentes entreprises, d'un planning détaillé d'exécution dans le respect du planning accepté initialement par le Maître d'Ouvrage. • La confirmation par le biais de son Ingénieur habilité de la bonne implantation du projet, la vérification de tous les niveaux pour la totalité des ouvrages ainsi que tout travail topographique nécessaire à la vérification de la bonne marche des travaux de réalisation. • L'actualisation de ce planning autant de fois qu'il sera nécessaire en cours des travaux. Ce planning sera soumis à l'acceptation des différentes entreprises, et à l'approbation du Maître d'Ouvrage. • L'interprétation des différents résultats des essais en cours de chantier. • Vérification des états quantitatifs mensuels établis par l'entrepreneur qui doivent être accompagnés des attachements signés contradictoirement par l'entreprise et le BET ainsi que les métrés qui en résultent. • Vérification des bordereaux de prix supplémentaires et avenants éventuels qui en découlent. • Vérification des Décomptes de ou des entreprises • L'Elaboration de tout plan complémentaire ou note de calcul complémentaire due à une modification ou à une simple demande de détail supplémentaire de la part du maître d'ouvrage. • La rédaction des rapports mensuels illustrant l'état d'avancement du projet ; • La réception provisoire des travaux exécutés ; • L'établissant des rapports d'achèvement des travaux ; • La vérification et la validation des plans de recollement établis par l'entreprise		

		• Laréception définitive des travaux exécutés.		
3	Contrôle général et suivi des travaux	Contrôle général et suivi des travaux	Km	**1,94**
4	Réception provisoire des travaux	Réception provisoire des travaux	U	**4**
5	Réception définitive des travaux	Réception définitive des travaux	U	**4**

- **Lieud'exécution :**Province de Béni Mellal

- **Délai d'exécution: 20 mois**(8 mois travaux et 12 mois garantie jusqu'à réception définitive)à compter du lendemain de la date de notification de bon de commande à l'attributaire.

- **Date et heure limites de réception des devis des concurrents :** Le 19/11/2026 à 11 h

- **Les agréments demandés :**

 Les concurrents doivent envoyer au plus tard le jour ouvrable précédant la date de la remise des devis par e-mail **(**dbm.sm.province.beni.mellal@gmail.com**),** Le certificat d'agrément délivré par le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique dans le domaine :

 - **D4 : Route, Autoroute, Transport.**

- **Cautionnement provisoire d'un montant de 700 dhs :** à déposer à la division du budget et marchés le jour ouvrable avant la date limite de la remise des devis.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

